

[COMPTE-RENDU] TERRITOIRES ARTISTIQUES, TERRITOIRES DE LIBERTÉ

PAR SYLVIA BOTELLA

LE 13 JUIN 2013, DANS LE CADRE DU CYCLE DE DÉBAT NATIONAL SUR L'EUROPE ET LA CULTURE LE COURAGE DE LA TRANSFORMATION PROPOSÉ PAR RELAIS CULTURE EUROPE, LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES/LATITUDES CONTEMPORAINES, EN QUESTIONNANT LES NOUVELLES FORMES DE CENSURE, PERMETTENT DE PRENDRE LE POULS DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION, DANS NOS DÉMOCRATIES. CONTRIBUTIONS AU DÉBAT, BIEN ÉLOIGNÉES DES CANONS DU GENRE. TANT MIEUX.

Intervenants : Thomas Schlessler, *Historien d'art, journaliste et écrivain* (France) – Agnès Tricoire, *Avocate au Barreau de Paris/Déléguée de l'Observatoire de la Liberté de la Création/ LDH* (France) – Luca Bergamo, *Secrétaire général de Culture Action Europe* – Mary Ann DeVlieg, *Experte en politiques culturelles internationales et anciennement Secrétaire générale de l'IETM* – Martin Boudot, *Cinéaste* (France) – Gilles Manceron, *Historien et Vice président de la Ligue des droits de l'homme* (France) – Steven Cohen, *Artiste plasticien performeur* (Afrique du Sud / France) – Bernard Joubert, *Journaliste indépendant spécialiste des questions de censure* (France) – Rodrigo Garcia, *Directeur du Centre national – Théâtre des 13 vents de Montpellier et écrivain, metteur en scène de théâtre contemporain* (Espagne) – Christiana Galanopoulou, *Directrice du festival MIR* (Grèce) – Donato Giuliani, *Directeur de l'Institut français de Bosnie-Herzégovine et anciennement directeur adjoint des projets d'initiative régionale – Conseil régional Nord-Pas de Calais* (France) – Marco Martiniello, *Directeur du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations* (CEDEM), Université de Liège (Belgique) – Pascal Brunet, *Directeur du Relais Culture Europe* (France).

Cette année, par une coïncidence rare et troublante, le phénomène de censure est notre contemporain, en France. Le 10 juin 2013, à la demande des maires de Versailles et de Saint Cloud (villes administrées par des élus de l'UMP¹), la société JCDcaux accepte de retirer les affiches du film *L'Inconnu du lac* du réalisateur Alain Guiraudie² de tous les panneaux publicitaires de la ville. L'affiche du film est un dessin signé de l'illustrateur Tom de Pékin qui représente deux hommes s'embrassant sur la bouche. À l'arrière plan, une plage, des personnages nus et peut-être de manière très suggérée une scène de fellation. Une manière de réfuter en pointillés le Mariage pour tous ? Le 11 juin, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, réagit très vivement lors d'un communiqué de presse³, déclarant voir dans le retrait des affiches du film : « *un acte de censure qui porte atteinte à la liberté de communication et d'expression. Cette affiche créée par l'illustrateur Tom de Pékin, qui représente notamment au premier plan le dessin d'un baiser entre deux hommes, transpose, avec la liberté artistique qui doit être reconnue à tout créateur, le propos et l'ambiance du film. Elle ne présente pas les risques pour l'ordre public qui pourraient justifier des mesures de restrictions par les autorités compétentes. Cette atteinte est d'autant plus surprenante que l'affiche a été reproduite dans la plupart des médias alors que le film était dans sa phase promotionnelle en vue de sa programmation au festival de Cannes (...)* »

Pour Catherine Cullen, adjointe à la Maire de Lille Martine Aubry⁴ et déléguée à la culture, débattre, aujourd'hui, à Lille des nouvelles formes de censure dans nos démocraties, c'est prendre acte des réalités contemporaines et chercher à en tirer le meilleur parti. Et c'est simultanément s'opposer au formatage des affects et des manières d'être au monde, et vouloir faire exister des idées, des questionnements qui sont de plus en plus marginalisés. Il s'agit aussi de donner l'opportunité aux élus locaux en charge de la culture - souvent au centre d'intérêts contradictoires - de se former aux questions de la culture et de la censure. « *Depuis quelques années, je plaide pour que les élus*

à la culture aient une formation spécifique en matière de culture et censure notamment auprès de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)⁵ qui délivrent de nombreuses formations mais aucune en la matière. Pour moi, c'est un sujet important dans la vie d'un(e) élu(e) de la culture. » Omnivore culturel, François Frimat, président des Latitudes contemporaines souligne les métamorphoses et scrute l'esprit du temps qui sépare plus qu'il n'englobe. Censures, crispations, protestations, diverses et variées. Un combat jamais terminé pour ceux qui poursuivent un travail de résistance intellectuelle, politique, culturelle et artistique. À explorer divers champs du savoir, les rencontres professionnelles visent à relier les connaissances à la pensée complexe – ce qui est tissé ensemble, qui relie un tout à ses parties et articule au lieu de séparer. François Frimat rappelle combien il est important de ne pas opérer par disjonction ou réduction et de ne pas passer sous silence les lignes fondatrices, reines et principielles, de l'histoire. « *On a deux positions extrêmes. D'un côté, un moralisme radical, où politique et morale sont complètement confondues, prétendant défendre la même chose. Où art et esthétique sont évidemment subordonnées à des valeurs dites « éthiques » et « politiques », créant ainsi des systèmes très coercitifs. Et de l'autre côté, l'idée d'une forme d'autonomisme radical du côté de l'art, contre l'idée même de toute censure ou préoccupation extérieure à l'art, revendiquant la possibilité de faire de l'art une affaire complètement personnelle, singulière sans limites et sans aucun souci de ce qui serait extérieur à cette activité.* » Mais l'essentiel n'est pas là. Il est dans le contraste, générateur de tensions, de contradictions et d'excès. « *C'est dans l'entre-deux où les difficultés se posent. Elles ne consistent pas à choisir entre l'un ou l'autre. C'est bien l'art face à la censure.* »

Dans ce face à face, au moins deux questions se dessinent et rentrent en résonnance : « *Qu'est-ce qui se joue dans ce face à face ? Comment pouvons-nous comprendre et saisir les enjeux, à la fois, de la censure et de la création artistique ?* »

SYLVIA BOTELLA est rédactrice en chef de la revue *Scènes* à La Maison du Spectacle - la Bellone (BE) et assistante chargée d'exercices en Master Arts du Spectacle vivant à l'Université libre de Bruxelles.

¹ La municipalité de Saint Cloud explique avoir reçu des plaintes de ses administrés.

² Le réalisateur Alain Guiraudie et le distributeur du film, Les Films du Losange ne portent pas l'affaire en justice. L'acteur Pierre Deladonchamps est César du Meilleur espoir masculin 2014.

³ www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/

Communiqués-de-presse/ Reaction-d-Aurelie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication-suite-au-retrait-des-affiches-du-film-l-inconnu-du-lac-a-versailles-et-saint-cloud

⁴ Le 30 mars 2014, Martine Aubry est élue maire de Lille. C'est son troisième mandat. Et « *dernier* », selon l'intéressée.

⁵ www.fncc.fr

♦♦♦

6 Cruci x en plastique baigné dans de l'urine et du sang. «Au nom de ses convictions catholiques, Andres Serrano a voulu protester contre le sort réservé aux personnes infectées par le virus du Sida en réunissant les humeurs du corps dans une dimension mystique, précise Agnès Tricoire. Il y a eu un contresens de lecture de l'œuvre. Bien évidemment chacun est libre de contester la proposition que fait l'auteur. Mais empêcher les gens d'aller voir une œuvre et la détruire n'est en aucun cas admissible dans une démocratie.», in Compte rendu Art et démocratie, culture et cohésion sociale, Sylvia Botella, novembre 2012, p.3

Une réflexion vertigineuse qui pose aussi une autre question délicate: «*Que faisons nous de l'idée de radicalité? Entre une censure radicale qu'on réproouve et un autonomisme radical qui n'est peut-être pas sans risque?*»

L'émotion, quelle qu'elle soit, est le signe que quelque chose se passe. Le danger est réel. L'intervention de **Maria Carmela Mini**, directrice des Latitudes contemporaines bouleverse par son mélange de passion, d'engagement et de détermination. Mais surtout pose les jalons d'un humanisme forgé dans l'expérience. «*L'Europe vit une de ces plus grandes crises, une crise profonde et pas seulement économique. Nous devons affronter une montée du nationalisme et des replis identitaires. Nous devons affronter une crise de nos démocraties qui fragilise, aujourd'hui, aussi nos espaces de droit et les fondements de notre société dans un moment de transition où, au contraire, il nous faudrait savoir les réinventer pour mieux les renforcer. Ce que j'observe en Turquie ne fait que conforter cette idée et je ne peux m'empêcher de me poser la question: «N'est-il pas déjà trop tard?» J'espère que non. À maintes reprises, durant ces trois dernières années de réflexion, je me suis demandée si je n'étais pas frappée de paranoïa et si mes inquiétudes n'étaient pas l'objet de fantasmes. Mais hier encore, à la radio, j'apprends la fermeture autoritaire du groupe audiovisuel public ERT par le gouvernement grec, puis j'entends la polémique sur les affiches du film L'Inconnu du lac d'Alain Guiraudie qui ont été retirées à Versailles et Saint Cloud. La raison de cette censure: un dessin où deux hommes sont en train de s'embrasser. Alors je me dis heureusement que le Festival de Latitudes contemporaines est à Lille. Vous comprendrez davantage pourquoi je dis cela, ce soir, au spectacle de Jesta Van Dinther et Thiago Granato. Sans vouloir instrumentaliser leur démarche artistique, programmer This is concrete devient pour moi un acte de résistance et un acte militant. Plus que jamais l'engagement, et pas seulement celui des artistes à travers leurs créations mais aussi celui des programmeurs, du producteur et du public, est nécessaire. C'est une responsabilité collective pour que nos droits, nos libertés de créer et de dire soient préservés comme la plus grande de nos richesses. J'espère que cette journée nous permettra de faire non seulement un diagnostic sur les nouvelles formes de censure de l'art et de la culture mais surtout de nous mobiliser ensemble au service de l'art et de la pensée, de la liberté, et fondamentalement de tous.*»

DÉMOCRATIE EUROPÉENNE, CE QUI SE JOUE DANS LE RAPPORT À LA CENSURE AUJOURD'HUI

Qu'ont en commun Agnès Tricoire, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droits des propriétés intellectuelles et déléguée à l'Observatoire de la liberté de création et Thomas Schlessler, journaliste, écrivain et historien d'art? Pas grand chose, ou peut-être tout: leur profonde aversion à l'égard des censeurs et des bien-moralistes. Et leur rhétorique militante.

Que l'on se jette dans le protectionnisme corporatiste des artistes de la Renaissance et les normes académiques érigées en loi, que l'on défragmente les vanités du dominicain italien Jérôme Savonarole et l'iconoclasme protestant, que l'on arpeute le puritanisme antisexuel et la répression des opinions politiques, ou «l'art dégénéré» méprisé par les nazis et les persécutions stalinienne, **Thomas Schlessler** cartographie, ici et dans son ouvrage *L'art face à la censure*, cinq siècles de censure jusque dans les années 2010. Inutile de forcer le trait, le détail historique suffit. La censure semble toujours revenir telle un spectre. Comme si le destin de la pensée actuelle était

d'embrasser et de ranimer les idées que l'on pensait mortes. On comprend bien, dans ces conditions, que Thomas Schlessler préfère être précis. «*Quand on parle de censure, il faut toujours se demander si on parle de censure dans un contexte démocratique ou dit démocratique, ou dans un contexte coercitif et a fortiori totalitaire (...)* Le point de vue sur la censure ne peut pas être le même si on se pose la question de la censure en Russie ou si on se la pose dans notre société. C'est toujours très important de garder cette idée de curseur en tête pour éviter d'assimiler des cas qui sont peu comparables.»

Les différentes formes de la censure, actuelles, dans nos sociétés démocratiques, si elles ne se relient pas entre elles, trouvent différents échos entre elles. Et mettent en exergue les nouveaux tabous: l'enfance (et adolescence) et leurs représentations (l'exposition *Présumés innocents* au Centre d'Art contemporain de Bordeaux, l'exposition *Larry Clark* au MAM en 2010 à Paris, etc.), la protection des animaux et les convictions religieuses (la destruction de l'œuvre *Piss Christ* de Andres Serrano⁶)

«*Aujourd'hui la censure, dans un contexte démocratique ou dit démocratique, insiste Thomas Schlessler, est très majoritairement une censure qui vient de factions de la société civile qui, se sentant injuriées, réclament de la censure ou censurent par elles-mêmes. La censure d'état existe encore un peu dans le champ artistique et de la création. Mais généralement, l'état se moque de ce qui se passe dans les salles d'exposition ou les musées. Au contraire, plus c'est transgressif ou subversif, mieux c'est. Car c'est autant de forces contestataires qui ne sont pas dans la rue. En revanche si des factions de la société civile se sentent insultées ou injuriées, il y a des levées de boucliers et dans ce cas, l'état peut servir de relais sur le plan politique ou judiciaire. C'est toujours dans l'idée de l'intérêt public, de l'être ensemble.*»

Il est important de retenir que la censure ou le censeur ne se pense jamais en soi comme étant purement liberticide mais peut s'imaginer comme une force d'émancipation ou de progrès. Tout dépend du point de vue. Ainsi l'émancipation des uns est synonyme de limitation et d'interdiction pour les autres. À peine la boîte de Pandore ouverte, les références historiques se bousculent et nous surprennent. «*Platon, rappelle l'historien d'art, est l'un des plus grands censeurs, par le truchement de la parole de Socrate. Le livre X La République est un des premiers grands livres de censure. Platon met en garde contre l'avènement du poète dans la Cité. Parce que celui-ci a une force de séduction et de persuasion qui, à ses yeux, peut rompre l'équilibre de l'être ensemble. Autrement dit face à l'art et à la représentation, il y a un dévoiement philosophique qui est dangereux. La représentation mimétique de la réalité, c'est une manière de trahir l'absolu divin et de présenter de l'illusion là, où le citoyen et l'homme émancipé devraient plutôt aller chercher de la vérité. Beaucoup de philosophes très progressistes ont partagé le même point de vue, au fil de l'histoire. Rousseau par exemple. Ou Pierre-Joseph Proudhon, philosophe libertaire. De même le régime de la Révolution française qui a promu la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 a été un régime extrêmement violent à l'égard des artistes. Certaines œuvres ont été considérées comme une sorte de dévoiement de la pensée jacobine. Le régime des censeurs n'est pas celui des idiots.*»

Précisons-le pour éviter les malentendus: refus et censure sont des mécanismes très différents. «*Pour Mathieu Lindon, poursuit Thomas Schlessler, la censure commence au premier manuscrit refusé. La réflexion est intéressante mais je pense qu'elle n'est pas tout à fait exacte. Lorsqu'une maison d'édition refuse un manuscrit, c'est parce qu'il y a un déficit de qualité. Quand vous censurez quelque chose c'est que vous identifiez un excès de force. C'est l'excès du génie qui fait peur. Mais*

encore faut-il voir la qualité d'une œuvre, sa qualité subversive, transgressive pour affirmer qu'elle est trop dangereuse. Par exemple, pour comprendre ce qui est violemment novateur dans *Les Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire, il est nécessaire de lire l'extraordinaire réquisitoire du procureur d'empire Ernest Pinard datant de 1857. Contrairement aux poncifs, les censeurs ne sont ni stupides, ni aveugles. Ils sont généralement très intelligents, ils comprennent la force d'une œuvre.»

Reste que la conquête de l'individualité est précisément un élément important. «Sur le plan historique, notre grande conquête a été celle de l'individualité. C'est à dire l'idée que celui qui s'empare de l'individualité peut se distinguer de la communauté. Le basculement est très simple. Il suffit de le penser en termes dichotomiques: statut de créature/statut de créateur. Jusqu'à la période romantique, on peut résumer la conquête de l'art à Créature de Dieu ou Créature du souverain. Ainsi en témoignent le procès de Véronèse (1873) et les retouches faites par Daniele Volterra afin de camoufler les sexes visibles dans *Le Jugement dernier*⁷ peint sur le mur de la Chapelle Sixtine par Michel-Ange.(...) Aujourd'hui, les artistes n'ont pas suffisamment compris que la conquête de l'individualité est déjà faite dans nos sociétés démocratiques. Que l'attitude romantique du poète semblable au Prince des nuées pour paraphraser Charles Baudelaire⁸, c'est dépassé. Il faut comprendre que nous sommes dans une société démocratique, sentir ce qui émane «des gens ordinaires» pour reprendre l'expression de Georges Orwell. L'idée que l'artiste est une force tutélaire qui plane au-dessus du monde pour dire: «nous avons une vision, nous avons une visée»... La transgression pour la transgression... C'est dépassé. Il faut retrouver du sens. Or le sens ne peut plus venir d'une transcendance, il vient forcément des factions de la société civile. Non pas dans une attitude frontale et d'affrontement mais dans une attitude d'écoute. Autrement dit, aujourd'hui, le public est noyé dans une abondance de représentations, d'images transgressives, agressives. Aujourd'hui, l'artiste, afin de retrouver sa place a intérêt à mettre un terme à cette course folle en avant qui n'intéresse plus qu'une communauté de sachants pour se retrouver à l'écoute des gens ordinaires qui ont beaucoup de choses à dire et qui en savent tout autant. Une des pistes à privilégier est celle des "Nouveaux commanditaires"⁹. C'est à dire de l'art en corrélation démocratique entre la société et l'artiste. Ainsi les problèmes de censure se déplaceront.»

Nous retrouvons Agnès Tricoire¹⁰ mais elle rebat les cartes de la censure, en réconciliant droit, art et sciences politiques à travers un prologue fécond. «Je vais lire, prévient-elle, ce qu'a écrit Eugène Poitou qui était un magistrat à Angers qui a concouru au concours de l'Académie des sciences morales et politiques en 1853. Le Sujet est magnifique: "Exposer et apprécier l'influence qu'a pu avoir en France sur les mœurs la littérature contemporaine considérée surtout dans le théâtre et le roman." On retrouve la réponse d'Eugène Poitou dans *Crimes et Cris*. La littérature en procès au XIXe siècle¹¹ d'Ivan Leclerc. Il disait: "Le roman cela doit être le monde meilleur, nous avons besoin tous tant que nous sommes de mêler à notre vie une certaine dose d'idéal. La réalité est souvent si triste. Cet idéal, c'est la mission de l'art de nous l'apporter. Mais l'idéal n'est pas de ce monde. Il est au-dessus de ce monde. Et l'art qui le demande à un réalisme grossier ou à un brutal sensualisme est un art qui s'avilit et qui corrompt." Je pense que les grandes difficultés auxquelles se confronte l'art aujourd'hui tous genres confondus viennent de ce qu'il n'y a pas un public mais des publics avec des attentes extrêmement diverses par à rapport à l'art.»

Et de poursuivre: «Il me semble qu'on peut dresser trois catégories d'attentes du public par à rapport aux œuvres. Il y a l'attente normative de l'art, énoncée par Eugène Poitou et qui persiste. Dans toutes les demandes de censure essentiellement civiles fondées sur les mœurs ou parfois sur des motifs religieux, il y a l'idée que l'art ne doit pas avilir les valeurs fondamentales et doit présenter la vie sous un jour qui nous aide à vivre et à atteindre un idéal auquel tout le monde doit tendre.

Il y a l'attente socialiste de l'art, défendue par les penseurs socialistes du XIXe siècle et qui est exacerbée dans un puritanisme éhonté de Pierre-Joseph Proudhon. Mais on retrouve l'utilitarisme chez des personnes plus tolérantes. Là, il s'agit du progrès social. Je pense que beaucoup de personnes, ici, partagent cette idée que l'art doit nous aider à nous émanciper sur le plan social.

Et il y a l'attente beaucoup plus libertaire, qui commence à être énoncée dans la littérature du XIXe siècle, d'abord par Stendhal dans son ouvrage *le Rouge et le Noir*, ou George Sand. Puis par Théophile Gautier dans la préface de son roman épistolaire *Mademoiselle de Maupin*. L'art a le droit et le devoir de nous choquer. Le but des œuvres d'art est de nous obliger à regarder le monde, pas tel qu'on l'imagine mais tel qu'il est réellement. Autrement dit par le biais de la fiction de nous confronter à la réalité.

Aujourd'hui, ces trois attentes du public cohabitent encore. Et il est extrêmement difficile de répondre à ces trois types d'attentes à la fois. La plupart du temps, les problèmes se résolvent d'eux-mêmes parce qu'il y a les lieux de l'art. Les problèmes se posent pour le public et le politique quand les œuvres sortent des lieux autorisés. À cet égard, la jurisprudence administrative est extrêmement satisfaisante elle condamne les censures effectuées par les élus locaux au nom du public et les condamne à des dommages et intérêts sur le motif suivant: "C'est qu'il est insultant pour les artistes que les élus considèrent que le public n'est pas prêt à recevoir leurs œuvres".»

Le débat avance, évoquant tous les arts confondus, y compris la littérature, les arts visuels et l'audio-visuel, et permet à chacun de juger sur pièces les faits, les motifs évoqués par la société civile - religieux, culturels et moraux - et les décisions rendues par la justice. Pour ne prendre que quelques exemples contemporains qui laissent une place majeure, on citera: le spectacle *Sur le concept du visage du fils de Dieu* de Romeo Castellucci (2011), *La Cène* version hippie-chic conçue par la photographe italienne Brigitte Niedermer pour la campagne publicitaire des stylistes français Marithé et François et Girbaud (2005) ou l'exposition *Présumés innocents* au Centre d'art contemporain de Bordeaux (2000)¹².

La censure est, à la fois, le fait d'une grande connaissance et d'une grande ignorance de la part du censeur. Mais aussi de convictions politiques, comme le souligne avec justesse l'avocate. «Il y a aussi les convictions politiques. Surtout quand il s'agit des demandes de la société civile. Au départ, elles étaient le fait de groupuscules souvent d'extrême droite, souvent en raison de la religion et des mœurs. Aujourd'hui, les maires de Saint Cloud et de Versailles censurent l'affiche du film *L'Inconnu du lac* d'Alain Guiraudie. Il y a un glissement qui va de pair avec la radicalisation des idées de certains partis politiques. La droite s'est radicalisée sur un certain nombre de points. Néanmoins le phénomène de censure concerne tous les courants politiques, y compris ceux de gauche. Tout le monde n'est pas un apologue de la liberté totale. Il me semble donc très difficile de caricaturer le paysage politique. Ce qui manque, me semble-t-il c'est justement l'idée que l'œuvre est autre: c'est une proposition à laquelle on peut ou non adhérer. Il manque aussi des lieux de débats et de discussion quand une œuvre pose problème.»

⁷ En 1536, l'Église fait retoucher le Jugement dernier peint sur le mur de la Chapelle Sixtine par Michel Ange pour camoufler les sexes qui faisaient scandale. Elle s'adresse à Daniele Volterra à qui il recouvre les parties génitales. Les retouches vaudront à Daniele Volterra le surnom de «braghettone»

⁸ Phrase extraite de *L'albatros* dans le recueil de poèmes *Les Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire, 1857.

⁹ Cf. *Compte-rendu Art et démocratie, culture et cohésion sociale*, Sylvia Botella, novembre 2012, p. 2.

¹⁰ Ibid, p. 3 et 4.

¹¹ Ivan Leclerc, *Crimes et Cris. La littérature en procès au XIXe siècle*, éditions Plon, 1991.

¹² Le 25 octobre 2000, à la fin de l'exposition *Présumés innocents* au Centre d'art contemporain de Bordeaux (CAPC). L'association de la protection de l'enfance La Mouette porte plainte contre les organisateurs, les artistes et organismes prêteurs. Le juge d'instruction bordelais Jean-Louis Crozier met en examen le directeur Henry-Claude Cousseau et les deux commissaires d'exposition Marie-Laure Bernadac et Stéphanie Moisson-Trembley. Motif: «diffusion d'images à caractère pédopornographiques», «corruption de mineurs par exposition de documents portant atteinte à la dignité des enfants». Le motif invoqué va à l'encontre de l'objectif de l'exposition qui était de mettre en lumière les agressions multiples dont les enfants peuvent être victimes. En outre, des mesures avaient été prises pour restreindre l'accès à certaines parties de l'exposition.

¹³ La commission de classification des œuvres cinématographiques est composée de fonctionnaires de la protection de l'enfance qui se répartissent 19 des 28 sièges entre ministères et experts (Intérieur, Justice, Jeunesse, Education, Santé et Famille), Institutions (CSA, défenseurs des droits, maires, associations familiales). 9 sièges sont seulement réservés aux personnels du cinéma (4 sièges pour les producteurs, 3 pour l'exploitation, distribution et critique, et 2 sièges pour les cinéastes).

¹⁴ Edgar Morin *La Nature de la Nature*, tome 1 de La Méthode, Seuil, 1977.

¹⁵ www.a-actors.com/uploads/Shahed-Report_FR.pdf
Farida Shaheed examine les différentes manières dont le droit à la liberté indispensable à l'expression artistique et à la création peut être restreint. Elle se penche sur le constat croissant, dans le monde entier, que les voix artistiques ont été ou sont réduites au silence par des moyens divers et de différentes manières. Le rapport traite des lois et règlements qui restreignent les libertés artistiques ainsi que des questions économiques et financières qui ont une incidence considérable sur ces libertés. Les motivations profondes en sont le plus souvent politiques, religieuses, culturelles ou morales, ou reposent dans des intérêts économiques, ou sont une combinaison de ces éléments. La Rapporteuse spéciale encourage les États à un examen critique de leurs législations et pratiques qui imposent des restrictions au droit à la liberté d'expression artistique et de création, compte tenu de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser ce droit. Elle note qu'un examen plus approfondi est requis d'urgence dans plusieurs des domaines abordés.

Encore aujourd'hui, persiste, en France, la censure d'état en matière de cinéma et d'audiovisuel. Et au regard des faits, l'avocate ne peut s'y résoudre totalement : « Cette censure est préalable, aucune œuvre cinématographique ne peut sortir dans une salle de cinéma si elle ne fait pas l'objet d'un visa d'exploitation, délivré par la Commission de classification des œuvres cinématographiques¹³. Les films peuvent être interdits aux moins de 12 ans, 16 ans, 18 ans non classé X (réintroduit en 2000) ou 18 ans classé X selon qu'ils présentent des scènes de violence, de sexe et d'atteinte à la dignité humaine. L'introduction de ce dernier critère en 2009 pose particulièrement problème. Car il s'agit d'une valeur morale et non pas d'une valeur objectivement constable comme le seraient des conditions indignes de détention, etc. Les interdictions se sont durcies avec la réintroduction de l'interdiction aux moins de 18 ans dans le code de la cinématographie pour éviter le classement X du film *Baise-moi* de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi. Aujourd'hui, des films de patrimoine sont interdits au moins de 18 ans, entre autres, en 2007, le film *Quand l'embryon peut braconner* réalisé par Wakamatsu Koji en 1966. Interdiction aux moins de 18 ans validée par le Conseil d'état au motif qu'on y voyait une image dégradée et indigne de la femme. Contresens total car le cinéaste y dénonce le machisme ambiant de la société nipponne dans les années 1960. Et que la femme humiliée, torturée, tenue en laisse par son chef finira par le tuer. » Même si certains imaginent que le distributeur du film interdit aux moins de 18 ans se félicite d'une telle publicité à moindre frais, la réalité est que cette interdiction empêche une diffusion télévisée à une heure décente et réduit comme peau de chagrin la vie économique du film. Avec le risque ultime de voir tout un pan du cinéma (re) devenir invisible en salle, dvd ou télévision.

Déjà la question inévitable de l'autonomie de l'art rejait. « J'entendais, remarque Benoît Hennaut, modérateur des Rencontres professionnelles, il n'y a pas si longtemps, Carole Talon Hugon, philosophe et spécialiste d'esthétique dire que l'autonomie de l'art n'était peut-être qu'une parenthèse, dans l'histoire. En tout cas cette utopie de l'autonomie de l'art dans l'histoire à travers justement les différents paradigmes auxquels l'art est ou reste soumis. Celui de l'édification, de l'émancipation et peut-être celui d'une éternelle éthique, fut-elle éminemment subjective, subjectivée dont sans doute la limite extrême : la parfaite autonomie transgressive déjà évoquée. » C'est ouvrir là, une rupture féconde dans le débat. Face à la complexité du sujet, Thomas Schlessler poursuit la réflexion : « Ce qu'on entend par autonomie peut avoir deux directions radicalement opposées. Par exemple, les tenants de l'émancipation radicale de l'art comme Mallarmé et Kandinsky se coupent complètement de l'émancipation des foules par l'art. Lorsqu'on lit ce que dit Mallarmé sur la fonction de la poésie, il conforte une élite de pouvoir avec une parole de grimoire. Et il y a la position inverse Saint Simoniène qui dit qu'en s'affranchissant du pouvoir, l'artiste peut être à l'avant garde la société. »

Dans quel cadre l'Europe ou les états nations, si c'est eux qui en décident encore, permettent-ils la liberté de création ? Est-elle possible au sein de l'espace public européen ou comment peut-on aller vers cet espace public européen de liberté ? **Luca Bergamo**, Secrétaire général de Culture Action Europe y répond avec une détermination sans faille, faisant appel aux ressources et exigences de la pensée sensible d'Edgar Morin En découle la vision d'un espace public organiquement relié, où les tensions ne peuvent s'apaiser que dans une responsabilité individuelle retrouvée et où l'expression des différences n'interdit pas la reconstruction d'un langage commun, à la condition

expresse d'une éducation plus ouverte, collaborative. : « Je crois que l'espace européen est le seul espoir pour le monde de progresser vers un espace de liberté individuelle. Nous sommes en train de construire – peut-être pour la première fois dans l'histoire de l'humanité – une société où la liberté individuelle est fondamentale. Notre plus grand défi est l'élargissement (physique et mental) de l'espace public. Aujourd'hui, tout est espace public. Cela a des répercussions qui ne sont pas solubles dans l'état d'esprit actuel où l'on juge encore quelque chose par rapport à un ensemble de valeurs et non par rapport à un système de valeurs comme nous devrions le faire et comme le préconise Edgar Morin¹⁴. Il est nécessaire d'articuler, relier, réfléchir ensemble les valeurs. C'est un problème à grande échelle. Il requiert la responsabilité de chacun. Aujourd'hui, si l'art ne mène plus à Dieu, mais aux hommes, cela implique que l'acte artistique devient un acte de communication, et les artistes doivent en avoir conscience. Aujourd'hui, beaucoup agissent sans réfléchir à l'impact de leur geste artistique alors qu'ils devraient le faire. Ils doivent être conscients que leur impact est bien plus important que ce qu'ils imaginent. C'est l'effet papillon. Et en demandant un statut particulier, ils doivent assumer une certaine responsabilité même si celle-ci tend à se diluer via les médias sociaux. Ce qui ne signifie pas pour autant que les autorités et la législation doivent contrôler ou réguler leurs actes. Il est nécessaire de passer d'une éducation très individualisée à une éducation plus ouverte, plus collaborative. »

Ici, Agnès Tricoire souscrit à la position de Luca Bergamo et précise : « Sur le fond, la position de l'Observatoire de la liberté de création n'est pas de considérer qu'il y a une liberté absolue de l'artiste. Et bien évidemment la limite absolue est la mise en danger d'autrui. Ainsi, je ne considère pas qu'un écrivain à tous les droits quand il porte atteinte à quelqu'un de précis qui souffre à cause d'une œuvre. Car ce n'est pas la même chose que de s'attaquer à des valeurs librement discutables qui restent dans le domaine du débat et des idées. Quand j'ai commenté la décision rendue par la justice dans l'affaire Marcelle Iacub contre Dominique Strauss-Kahn, ordonnant notamment qu'un encart (à titre d'avertissement) soit inséré dans chaque exemplaire avant la sortie de l'ouvrage Belle et Bête, je suis allée dans le sens du jugement : « Les limites de la liberté d'expression ont été dépassées et le droit à la liberté de création ne peut prévaloir sur les atteintes à la vie privée, qui sont caractérisées ». Le cas d'une auteure ayant provoqué une histoire privée avec DSK afin de la relater dans un livre est indéfendable sur le plan de la responsabilité de l'artiste. »

« Oui, appuie Thomas Schlessler. Que fait-on de la liberté d'expression qu'on a entre les mains ? C'est la grande question que doivent se poser les artistes, aujourd'hui. En France, ils l'ont, même s'il y a quelques limites. Donc qu'est-ce qu'on en fait ? »

D'année en année, la liberté de création prend de l'ampleur et envahit les champs de la réflexion européenne, sans doute en raison de l'évolution constante de son champ. « Au niveau européen, témoigne **Mary Ann DeVlieg**, experte en politiques culturelles internationales et anciennement Secrétaire générale de l'IETM, il y a tout un mouvement, des initiatives, des conférences, des groupes de travail engagés – et dont je fais partie – en faveur de la liberté d'expression artistique, mais pas seulement. Les artistes doivent aussi bénéficier des droits de s'organiser, d'adhérer à un syndicat, etc. Ainsi, le 13 mars 2013, Farida Shaheed¹⁵, rapporteure spéciale dans le domaine des droits culturels, a présenté son rapport Le droit à la liberté d'expression artistique et de création devant l'assemblée générale des Nations Unies en application de la résolution 19/6 du conseil des droits de l'homme. » Illustrant une étape nouvelle dans le cheminement de la pensée, on ne peut que se féliciter

de ces initiatives, éloignées du décorum institutionnel habituel, davantage préoccupées d'un devenir ensemble, possible. Le secteur culturel est, certes, coutumier de la revendication mais il doit s'organiser pour transformer les doléances en travail de proposition, puis de négociation d'améliorations réelles.

LES NOUVEAUX DISSIDENTS

Nulle culture de par le monde n'échappe au pouvoir contestataire des artistes, y compris la Chine. En créant des œuvres subversives, des artistes chinois, ne s'embarrassent ni de freins, ni de limites, critiquant ainsi ouvertement le régime chinois pour tenter d'éveiller les consciences. Un phénomène qui inquiète les dirigeants de Pékin. Martin Boudot et Leona Liu ont enquêté sur quelques-uns de ces rebelles menacés et les ont filmés via un visa de touriste. Les plus célèbres d'entre eux et pour ne citer qu'eux, les frères Gao et Ai Wei Wei qui est actuellement assigné à résidence à Pékin et accusé de fraude fiscale. Le documentaire *Les nouveaux dissidents* (2012) illustre bien les liens qui se jouent et se déjouent dans l'autonomie de l'art et le contexte, sus-évoqués. Autant dire, une double césure qui reste d'une tranchante actualité. Et en bref, quelques questions des invités et du public: «*Est-ce que c'est plutôt parce qu'ils sont activistes ou artistes qu'ils sont menacés? Le seraient-ils moins s'ils n'étaient pas artistes?*», «*Est-ce que le fait de filmer ces artistes chinois à visage découvert, de montrer qu'ils ont des œuvres interdites, de projeter le film en public - alors qu'on sait que la Chine surveille sur ce qui se passe à l'intérieur du pays et tout ce qui ce dit sur elle-, fait prendre des risques particuliers aux artistes que vous avez filmés?*», «*Vous êtes-vous autocensurés?*». Pour **Martin Boudot**: «*C'est parce qu'ils sont activistes qu'ils sont pourchassés et menacés par le pouvoir. Mais pour être activistes, il faut avoir une certaine caisse de résonance. Et la caisse de résonance de l'art est très compliquée à contrôler, plus que celle d'un activiste qui agit sur internet, d'un avocat ou défenseur des droits de l'homme. En outre, l'art, sous toutes ses formes, n'est pas forcément à la portée de tous. Les œuvres sont éphémères, elles sont moins faciles d'accès. Et leur appréciation est très subjective. L'art est peut-être devenu l'outil de résistance le plus incontrôlable, le plus efficace parce qu'il se propage au-delà du territoire local. Nous avons évoqué la question du risque avec chaque artiste. Devait-on les flouter ou non? Par exemple, nous avons décidé de flouter le taggateur car "tagguer" dans la rue est un crime très grave, on encourt la prison ferme. À Pékin, il y a peu de tags dans la rue. L'artiste est toujours face au même dilemme: être le plus discret possible ou avoir les yeux du monde rivés sur lui. Il est toujours face à la même question: est-ce que la notoriété va me protéger ou faut-il que je reste dans l'anonymat pour me protéger? Par exemple, Ai Wei Wei est assigné à résidence, en même temps, la réputation internationale dont il jouit empêche le pouvoir chinois de le considérer comme un artiste lambda. Il représente peut-être à lui seul la contestation. Plus que d'autocensure, je préfère parler de protection des sources. Deux cas se sont présentés à nous, le cas des frères Gao et celui du taggateur. Face à la caméra, les frères Gao étaient prêts à divulguer l'adresse d'un atelier secret, comme un geste de défiance à l'égard du pouvoir. Nous avons refusé, nous ne voulions pas aider la police chinoise.*»

QUELLES LIBERTÉS POUR L'ART ?

L'enjeu est de taille. Car la radicalisation des idées et la sinistrose aidants, la censure semble avoir encore de très beaux jours devant elle. **Gilles Manceron** pose son regard rétrospectif d'historien et de vice président de la Ligue des droits de l'homme. Il en prend la mesure, et le documentaire *Les nouveaux dissidents* lui sert d'appoint. «*Je rejoins l'une des réflexions de Thomas Schlessler concernant les niveaux de censure et d'arbitraire auxquels sont confrontés ceux qui défendent la liberté de création. Il est évident qu'il n'y a pas de commune mesure entre une dictature qui fait régner une chape de plomb sur l'ensemble des expressions de la société, y compris artistiques et une société démocratique qui essaie plus ou moins d'en appliquer les principes. Il n'y a jamais de démocratie parfaite. Dans les années 1980, en Chine, il y avait le groupe des Étoiles (Xingpai) composé notamment de Wang Keping, Li Shuang, Ma Desheng. Premier mouvement artistique d'avant garde à réclamer la liberté de l'art en Chine. Ils étaient dissidents parce qu'artistes d'art contemporain. Ils furent tous contraints de s'exiler. C'est un exemple de répression pour fait seulement artistique. Dans le documentaire *Les nouveaux dissidents*, les artistes jouent au chat et à la souris avec les autorités d'un régime qui s'assouplit dans sa pratique répressive. Il reconnaît à l'art contemporain la possibilité de s'exprimer, d'où la création des galeries, de la côte des œuvres et du marché de l'art contemporain à Pékin. Tout en interdisant encore certains domaines d'expressions politiques. Les frères Gao jouent un peu sur les deux tableaux (faisant plus figures de rebelles intégrés?).» La contestation est-elle une plus-value économique?*

Dans notre espace de liberté qui est le nôtre, ici, aujourd'hui, les formes de combat pour des droits particuliers tels que les droits des femmes, les droits des enfants, la dignité humaine ou la lutte contre la violence deviennent très vite des vecteurs d'interdiction pour d'autres, liberticides, s'ils ne sont pas confrontés à d'autres points de vue. Et c'est sur cet équilibre que le jeu se fait. «*La censure peut-être exercée à partir d'un sentiment légitime*, explique Gilles Manceron. *Par exemple, la Liberté religieuse est évoquée dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789¹⁶ et réaffirmée dans la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, élément clé de la laïcité française – on oublie que la laïcité, c'est avant tout la liberté religieuse. La liberté religieuse peut être invoquée, et la volonté afférente de ne pas être attaqué, relégué pour ses convictions religieuses quelles qu'elles soient si elles n'attendent pas à l'ordre public, est une demande légitime. Sans toutefois conduire à étrangler la liberté de l'autre.*»

Pour l'historien, il est important de repréciser la notion de censure. «*J'établis une différence fondamentale entre la censure qui consiste à interdire aux autres l'accès à une œuvre et le fait de ne pas vouloir y être confronté. En effet, le fait de dire: je ne veux pas voir le film *Baise-moi*, ce n'est pas de la censure, ni de l'autocensure. C'est le simple usage de sa liberté individuelle. En revanche, dire que le film *Baise-moi* doit être interdit aux moins de 18 ans, c'est de la censure. C'est interdire à l'autre. Il ne faut pas confondre le choix que l'on fait soi-même d'aller voir ou non un spectacle avec l'attitude qui interdit aux autres de le voir.*»

Gilles Manceron et Agnès Tricoire ont un trait commun: ils s'accordent à dire que l'artiste doit être protégé. Mais cela n'est pas sans limites. «*Sa liberté d'expression, dans le domaine de la création, doit être particulière, car il est dans un registre qui doit lui être propre. Mais faut-il pour autant qu'il échappe à la notion de responsabilité, y compris au fait d'enfreindre certaines limites qui peuvent être définies par la loi? Non. La Déclaration des*

16 «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.»

droits de l'homme et du citoyen de 1789 émet d'ailleurs certaines limites, elle n'exprime pas la liberté comme un absolu total. Il me semble que la question de la responsabilité de l'artiste doit être connectée à la question de sa grande liberté et ne peut en être séparée. Il ne me semble pas qu'une impunité totale doit être conférée à l'artiste, ne serait-ce qu'en raison de la complexité de la définition de l'art et de l'œuvre d'art.»

La question des points de vue est très intéressante, lorsque nous regardons les œuvres et dialoguons avec leurs auteurs. Quand on parle de censure, on parle de morale. Et certaines œuvres qui sont à la limite de la morale nous font voir que l'obscénité n'est pas tellement dans l'œuvre elle-même mais davantage dans ce qui a provoqué l'œuvre. Ainsi même juché sur des talons, l'artiste plasticien performeur sud-africain **Steven Cohen** scrute la souillure humaine à hauteur d'homme. Il faut oser. Son génie vient de là. «*Les artistes ont la liberté de faire ce qu'ils veulent*, insiste Steven Cohen. *Mais en contrepartie, ils sont responsables de leurs actes. Mon travail consiste toujours à appuyer sur le bouton "On". Pour moi, la censure: c'est appuyer sur le bouton "Off". Les réactions négatives concernant mon travail ne me dérangent pas. En 2009, mon travail d'artiste a été retiré du programme scolaire sud-africain. Pas une œuvre en particulier mais l'intégralité, donc a fortiori on s'en prend à l'artiste. Je pense que les jeunes peuvent apprendre beaucoup des œuvres, ils peuvent contextualiser, comprendre le monde. Sans doute beaucoup plus que sur internet, où ils sont abreuvés d'images d'une violence extrême souvent non contextualisée. Une partie de mon travail est illégal parce qu'à mon sens, la loi est illégale. Et j'ai le devoir de questionner ce qui me semble injuste ou contraire à l'éthique. Cela ne signifie pas que je suis activiste avant d'être artiste. Mais dans un certain sens, ils sont indissociables.*

J'ai beaucoup de mal à jouer dans un théâtre, parce que le théâtre et le public sont dans un rapport contractuel, consensuel. Pour moi l'art est d'autant plus puissant qu'il est inattendu, non voulu et probablement malvenu. Dans un théâtre, je dois donc aller très loin pour que mon travail soit illégal ou problématique et interpelle.»

Créée en 2009, la pièce *Golgotha* de Steven Cohen rencontre de multiples difficultés: annulations, reports de dates de présentation, etc. Il est juché sur des chaussures à talons aiguilles dont les semelles ont été montées sur d'authentiques crânes humains. Steven Cohen rend hommage à son frère qui s'est suicidé. «*J'ai pris le risque de faire quelque chose d'immoral pour dénoncer quelque chose de plus grave. Aujourd'hui, on peut acheter des crânes humains dans une boutique à New York qui vous certifie que leur origine est uniquement asiatique ou africaine et le gouvernement américain perçoit des taxes sur le prix de vente.*» Et observe Benoît Hennaut, «*le geste obscène, dans Golgotha, c'est bien de vendre des crânes humains comme des marchandises mais pas de les montrer, ni nécessairement s'en servir. C'est le décalage que l'œuvre permet, qui montre les limites de l'obscénité dans notre société qui n'est pas si libertaire...*»

En 2008, se baladant sur un marché aux puces à la Rochelle, Steven Cohen achète un journal intime écrit par un jeune juif entre 1939 et 1942. Les pages, les dessins lui donnent envie d'en faire une pièce: *Title Withheld. For Legal and Ethical Reasons*. Pendant trois ans, il recherche l'auteur. Il le croit mort dans les camps. Mais en fait le jeune homme était rentré dans la résistance. Il retrouve sa famille. Après beaucoup de déboires judiciaires, il obtient les droits d'utiliser le journal qu'il restitue à la famille. Il présente la pièce en Avignon en 2012. «*La famille ne m'a jamais dit: Merci. Pour moi, la manière dont on se comporte est plus importante que la loi elle-même. La loi est relative. C'est elle qui a envoyé les juifs dans les camps de concentration. Je suis fabuleux*

(sourire), mais ailleurs, je serai mis à mort légalement pour ce que je suis. Je fais attention au fait de ne pas faire attention aux tabous.» En 1939, les nazis ont forcé les juifs à nettoyer les rues de Vienne avec une brosse à dents. En 2007, portant corset, cache sexe, talons haut arborant une étoile de David, Steven Cohen reproduit ce triste épisode en nettoyant avec une brosse à dents les Heldenplatz, Albertinaplatz ou Judenplatz. Avec l'envie de faire réagir, de confronter le public à une histoire qu'il préfère ignorer. Il sera verbalisé par la police viennoise. «*Mes grands parents juifs ont été persécutés et ont dû s'exiler en Afrique du Sud, où à leur tour, ils sont devenus persécutés. Et quand je pointe le sort de ces gens, c'est moi que je questionne.*»

LES CENSURES CIVILES

Télescopage visuel, éclaté et éclatant: nos démocraties occidentales et les troubles qui les traversent. Vit-on un nouvel obscurantisme? Y-a-t-il eu des temps meilleurs? Quelles sont les évolutions futures? Tous les phénomènes d'opinion sont-ils légitimes à l'égard de la liberté d'expression, de la publication d'une opinion? **Bernard Joubert**, journaliste indépendant spécialiste des questions de censure, remet en perspective et dépeint une réalité qui est d'abord un paysage mental. «*Je ne suis pas partisan du "on ne pourrait plus le faire"; réaction très commune lorsqu'on consulte un journal satyrique. Lorsque nous regardons une couverture du magazine Hara-Kiri, nous oublions souvent qu'à l'époque on ne pouvait pas le faire. Il y régnait une censure très pesante. Hara-Kiri a été interdit à deux reprises et a souvent été assigné en justice. Ça ne pouvait pas se faire mais ça se faisait quand même. Aujourd'hui, s'il y a un problème, c'est celui de l'autocensure. On n'ose pas faire. On manque de courage.*» Par ailleurs, «*la création artistique n'est pas un discours unilatéral, souligne le journaliste, un discours même très clair peut être interprété de différentes manières, parfois totalement opposées. L'œuvre d'art, à la différence de l'expression d'un discours d'un personnage politique qui veut faire passer une idée, n'est pas contrôlable même par celui qui l'a créée. Ce dernier veut faire passer une idée mais il n'est pas certain qu'elle passe.*» Aujourd'hui, «*à l'exception du Cinéma, domaine dans lequel il y a encore beaucoup de refus de visas, on a l'impression que la censure d'état a reculé au profit d'une censure civile. Mais avant, il y avait les deux. Prenons pas exemple, le livre J'irai cracher sur vos tombes de Boris Vian paru en 1946. Le ministère de l'intérieur l'a interdit. Interdiction de circuler et d'être mis en vente en France en 1949, estimant qu'il portait atteinte aux bonnes mœurs. Le Cartel d'action morale et sociale dirigé par Daniel Parker portera plainte contre Boris Vian. Au terme du procès, l'auteur écopera d'une peine de prison de 15 ans en 1953 puis il sera amnistié.*»

Moins subtils qu'il n'est d'usage de croire – parce qu'ils sont vecteurs d'information dans des contextes d'oppression –, les réseaux sociaux, y compris Facebook, ont un règlement très coercitif. Ils censurent la nudité: sein, sexes féminin et masculin, etc. Comme le rappelle Benoît Hennaut, «*au Danemark, un internaute a publié une reproduction de l'Origine du Monde de Courbet et il a été censuré. Facebook a retiré sa publication de son mur. Est-ce un acte d'ignorance eu égard à l'histoire de l'art ou bien est-ce vraiment une volonté de ne pas choquer un public plus jeune? Les réseaux sociaux sont-ils la panacée de l'expression, même artistique, quand ils peuvent être un espace non régulé et non éduqué?»* La censure privée d'internet n'effraie pas Bernard Joubert, ce qui l'inquiète davantage, c'est «*si les états se mettent à vouloir légiférer, contrôler internet. Jusqu'à présent celui-ci résiste. Et c'est tant mieux!*».

Le metteur en scène espagnol, **Rodrigo Garcia** est souvent sur le banc des accusés. Par essence, son univers est politique et réglé par un double impératif: la non médiatisation et la provocation. Il est souvent « honni » par la doxa bien-pensante qui amalgame dans un même rejet uniforme le maculage « intempêtif » de l'artiste. Ce que Rodrigo Garcia donne pourtant à voir de manière exemplaire, c'est son extrême acuité: on y voit toutes les violences du monde, celles qu'il a vues, bien plus grandes que celles qu'il ose montrer. L'art de Rodrigo Garcia réveille nos cauchemars et met le fer dans nos plaies. Mais il bâtit aussi son jardin d'Eden, ces créations prennent parfois des formes étonnamment, sensibles, sophistiquées. Et dispensées par la grâce, les poétiques se déploient. Dans sa langue bien vivante, Rodrigo Garcia lit une lettre ouverte qu'il a écrite à l'attention de ses censeurs afin de tracer une route praticable aux dialogues. Il ne mâche, cependant, pas ses mots, pointant la difficulté d'être un individu face au groupe. « *Qu'est-ce qui incite un groupe de personnes à censurer une œuvre? Qu'est-ce qui incite des personnes à se regrouper avec l'intention d'interdire une œuvre. J'insiste sur l'idée du groupe car une personne isolée n'oserait pas le faire. Dans son for intérieur, elle réfléchirait (...) Pour Golgotha Picnic, j'ai dû, chaque soir, supporter des groupes de catholiques fanatiques aux portes du Théâtre du Rond Point. Pour Accidents, j'ai dû supporter des groupes de défenseurs des droits des animaux fanatiques. Et c'est toujours la même chose, il n'y a personne avec qui discuter (...) Ils se présentent sous la forme d'une masse cagoulée, une multitude qui n'a pas de visage (les interchangeable), comme le dirait Emmanuel Lévinas. Et sans visage, il n'y a pas de dialogue, ni de compréhension possible (...) Le groupe est le lieu parfait où peut s'exercer la violence. La solitude est le paysage approprié pour la réflexion, elle seule peut mener au dialogue. Si on se repose sur cette solitude lumineuse, on peut se demander: quel motif occulte nous motive à tenter à la liberté d'expression d'autrui (...) D'où vient la rage? Quelle en est l'origine abyssale? La rage est le lieu où la lumière ne jaillit jamais. Ces groupes de fanatiques veulent comme par magie faire disparaître l'œuvre et l'artiste lui-même. Ils ne veulent pas seulement ne plus la voir. Le plus grand paradoxe est que généralement les censeurs n'ont pas vu mes œuvres. Quelqu'un leur a dit que l'œuvre offensait leur religion, de même que quelqu'un leur a dit que dans Accidents, on torturait les animaux. Il y a présentement un défaut d'éthique (...) Toute tentative de normalisation est une maladie (...)* » Notre société oublie peut-être qu'elle reçoit l'art qu'elle mérite. Le noir lui colle aux boyaux. Puis le metteur en scène nous interroge, de manière littérale, extraits vidéo à l'appui de son spectacle *Accidents (Killing to eat)*. Un acteur est assis en silence. Puis, il saisit dans un bac rempli d'eau un grand homard vivant et le suspend à un crochet au milieu de la salle et des spectateurs. De temps en temps, il asperge la bête d'eau lui faisant bouger les pattes et les pinces. Il fume un gros cigare et observe sa « victime ». Puis, il s'empare de l'animal vivant et le dépose sur un établi de cuisine. Là, avec un grand couteau, il lui coupe brusquement les pinces et le découpe en deux. Les morceaux encore frétilants sont posés sur un grill brûlant. La bête a encore quelques spasmes et le cérémonial s'achève quand l'acteur mange le homard cuit, accompagné d'un verre de vin. À la personne présente dans l'assistance qui ne comprend pas et qui trouve *Accidents* « dégueulasse », Rodrigo Garcia explique: « *L'œuvre est une réflexion sur l'agonie, la torture. Ensuite, il y a l'invention esthétique. Elle peut paraître simple. Mais en réalité, elle a beaucoup de niveaux de lecture. Si l'œuvre vous paraît seulement choquante, cela signifie, qu'à mon endroit, en tant qu'artiste, c'est un échec.* »

Une autre réaction prolonge et éclaire le débat. Romaric Daurier, directeur du Phénix - Scène nationale de Valenciennes, déplore la dispartition des critiques et des écrits sur l'art. Rarement l'éventail n'a été si fermé. « *C'est compliqué de limiter un acte artistique à un seul de ses éléments, explique-t-il. Par exemple, on avait observé pendant l'édition 2005 du Festival d'Avignon, une tentative de la presse de résumer l'œuvre de Jan Fabre à des personnes qui urinaient sur scène. Ce qui était absolument absurde. Car il y avait un univers beaucoup plus large, des strates de sens, une poétique beaucoup plus grande que ce simple résumé. Je crois qu'il y a un mouvement qui pose ces questions de censure, aujourd'hui, par manque de critique. Au sens grec du terme, distinguer, séparer les choses, les analyser dans la complexité d'un univers artistique, beaucoup plus vaste qu'un simple acte médiatique, qu'une demi-colonne dans Libération ou Le Monde, c'est à peu près la place réservée à la culture aujourd'hui. Et je crois que la censure à avoir avec cette médiatisation et l'absence peut-être de critiques ou d'écrits sur l'art. Ce n'est pas à Rodrigo Garcia d'expliquer ses œuvres. Quels sont les espaces? Quelles sont les revues? Les laboratoires universitaires? Quels sont ces espaces de recherche pour élargir le spectre?* » Le balcon est-il vide?

« *Pour qu'un état puisse faire acte de candidature auprès de l'UE, remarque Benoît Hennaut, il y a bien évidemment tous les critères économiques et financiers, d'équilibre budgétaire. Mais il y en a d'autres qui sont notamment d'avoir un système démocratique équilibré et de disposer d'une radio télévision publique nationale et indépendante.* » Étrange ironie lorsqu'on pense à la Grèce.

L'intensité du climat grec est restituée par **Christiana Galanopoulou**, directrice du Festival MIR. Elle préfère lire un texte qu'elle a écrit, composite et saisissant, sur fond de rage et de détermination. Faire entendre et donner à voir une situation tout à fait hallucinante, parce que parfaitement authentique dans une démocratie, au cœur de l'UE. Elle tétanise. Le gouvernement grec vient de fermer le groupe audiovisuel public ERT de manière autoritaire, unilatérale sans même consulter le Parlement. Motif: la crise économique de la Grèce. Mais il s'agit avant tout d'un choix. Dans l'ombre, se profilent les grands intérêts des chaînes privées et leur monopole: marché publicitaire, distribution des fréquences pour la télévision numérique, droits de retransmission des matchs. Le cauchemar appelle d'autres cauchemars: la privatisation du service public, le lavage des cerveaux, la fermeture des établissements culturels publics déjà peu nombreux tel que le Centre national du Livre et de la Littérature, etc. Et autant dire, la censure d'origine financière. La Grèce est un vaste Monopoly à la merci des plus riches. En attendant, Christiana Galanopoulou lève la tête, l'urgence de créer est toujours là, elle veut explorer d'autres visions: inventer d'autres relations entre art et financement. Car, ici, se joue l'avenir de la Culture, y compris européenne... précieuse, celle qui nous ramène, comme toujours à l'être ensemble.

« *En l'occurrence, réagit Thomas Schlessler, Christiana Galanopoulou aborde une question fondamentale, celle de l'argent. La question de la censure est évidemment une question d'argent et ce n'est pas parce que nous vivons dans une société néolibérale. Je relève un paradoxe très important, la conquête de l'autonomie de l'art a été aussi une conquête contre l'argent de l'état. D'où la question fondamentale: Quel nouveau rapport à l'argent allons-nous inventer aujourd'hui? Actuellement, vous avez des vedettes qui vivent dans un microcosme qui n'en a rien à faire des gens ordinaires. Il suffit de pousser la porte*

d'un palais vénitien pour savoir ce qu'est la pornographie d'un vernissage. Mais il existe une alternative. Celle d'être à l'écoute des factions de la société civile, pas des crétins mais de ceux qui ont des choses à dire. Les artistes devraient être à leur écoute. Christiana Galanopoulou parle de cet « être ensemble » mais cet « être ensemble », ce n'est pas les artistes entre eux, ni les artistes et les universitaires ou les artistes et les journalistes, c'est ce qui se passe dehors. »

Activisme? Engagement? Pour Agnès Tricoire, « il faut se battre sur tous les fronts. Il est hors de question de lâcher ceux qui résistent dans les démocraties qui ne sont pas encore dans les problèmes économique-politiques comme l'est la Grèce. Et il est hors de question de lâcher sur des questions de morale et de mœurs. J'ai personnellement du mal avec la violence faite aux animaux. Mais je considère que cela doit être librement montré et vu. On a tous le droit d'aller ou non au spectacle. Ce qui est absolument insupportable c'est que des gens ou des groupes de gens se mobilisent pour empêcher le public d'accéder aux œuvres, se manifestent pendant les pièces pour empêcher le spectacle de se dérouler correctement. Ça c'est une question démocratique. Chacun a le droit d'accéder aux œuvres quand il le décide, où il le décide. Et en toute liberté. Il n'y a pas à interférer entre la liberté du public et la liberté de l'artiste, et ce dialogue qui doit pouvoir se nouer librement entre les deux. »

S'AUTOCENSURER ?

Étrangement, les artistes qui devaient être présents à cette dernière table ronde ne sont pas là. Agnès Tricoire y voit une image symbolique. « Je n'ai pas l'impression que les artistes s'autocensurent souvent. Ils créent leurs œuvres dans la liberté qu'ils s'accordent et ensuite ils se confrontent aux intermédiaires qui vont leur permettre une diffusion. Et c'est là, que les ennuis commencent. Mise à part la configuration particulière des scénaristes de télévision qui doivent respecter une charte qui les conduit à faire du politiquement correct, mais on ne peut parler d'autocensure dans la mesure où ils sont dans des conditions contractuelles, nous avons affaire à des situations de censure où les intermédiaires ne jouent pas le jeu, prennent peur. Parfois, les intermédiaires font bien leur travail et c'est le politique tout à coup qui recule. »

Une personne du public nuance le propos, « je me pose la question de l'autocensure de l'artiste par rapport aux choix de politiques culturelles décidées par les institutions publiques et sur lesquels l'artiste décide de se taire. Car "parler", notamment à l'échelle locale, c'est le risque de perdre sa subvention. In fine c'est une prise de risque artistique que de critiquer ces choix. » Et quelqu'un d'autre ajoute, « lorsqu'on est entre soi, on a pas besoin de s'autocensurer. Et le milieu culturel n'échappe pas à la loi du genre. Soit on reste dans la logique de l'entre soi, soit on se confronte à d'autres logiques. Quand on se confronte à l'univers de Steven Cohen, ce n'est pas tant la question de la censure ou de l'autocensure qui se pose mais plutôt celle de la prise de risque. Et l'entre soi cela évite la prise de risque et de se demander: est-ce que ce que je pense est valide ou peut être validé? Le consensus généralisé ou localisé permet d'éviter tous les débats sur la censure ou l'autocensure. »

Il y a un instant vertigineux dans le débat lorsque Donato Giuliani, anciennement directeur adjoint des projets d'initiative régionale – Conseil régional Nord-Pas de Calais se lance dans une analyse détaillée du phénomène d'autocensure dans les administrations françaises (mais pas seulement). « Il y a tout un processus, des mécanismes qui peuvent amener les pouvoirs public à se retrouver dans un blocage qui est une

addition d'autocensures. Il en existe dans toutes les collectivités, administrations parce que ce sont des organisations complexes qui ont toutes un système d'interactions qui parfois se neutralise par autocensure.

Je pourrais parler des mécanismes de financement comme facteurs éventuels de censure et avoir une parade : "ne pas subventionner quelque chose" n'est absolument pas un acte de censure et encore moins d'autocensure parce que dans un système politique où on a une alternance garantie, on sait que les électeurs confient à une équipe politique le soin de gérer un certain nombre de choses dont l'action culturelle et le soutien aux artistes. Et qu'une commission peut effectivement dire: nous n'allons pas soutenir ce projet. En toute franchise, je n'ai jamais assisté à une commission culture où tout s'est passé autour de la question: faut-il soutenir ce projet parce qu'il pose problème? Peut-être vous souvenez-vous de Miss Burqa à Roubaix, elle a fait pendant quelques jours la une de tous les journaux? Il y a eu des réactions extrêmement violentes de la part d'internautes concernant le choix du conseil régional. Cet exemple démontre bien, qu'on ne censure pas, qu'il n'y a pas quelque chose qui tourne autour de ça.

Ce qui est inquiétant, me semble-t-il, ce sont les systèmes d'interactions entre l'ensemble des services d'une collectivité. Un technicien comme un élu a une marge de manœuvre qui lui est confié par toute une série de textes. Parfois cette marge de manœuvre n'est pas complètement utilisée en raison d'une autocensure.

Et lorsque vous additionnez cet ensemble de résistances qui ne sont pas des résistances idéologiques. Vous avez quelque chose qui s'appelle autocensure d'une collectivité. Et qui peut conduire à la situation grecque évoquée par Christiana Galanopoulou. Ce sont des panes extrêmement perverses parce qu'elles ne se voient pas, elles sont souterraines, difficiles à analyser. »

Il y a aussi un phénomène d'entraînement à l'intérieur des structures. On peut observer un effet domino. « Parce que tout repose sur des liens de synergie et des systèmes extrêmement précis puisqu'il y a des missions, des rétro plannings, etc., explique Donato Giuliani. » Il y a aussi un phénomène de contamination des personnes, les unes par à rapport aux autres. Donato Giuliani emprunte la voie de l'allégorie. « En stratégie à partir du moment où le niveau le plus bas ne prend pas la responsabilité qui lui est dévolue, il la reporte au niveau le plus haut. Et si on accumule tous les effets de stress et de défaites de libertés acquises, vous portez la responsabilité à un niveau qui devient tout à fait insupportable pour lui. Lorsque je suis arrivé à la région, nous voulions mettre en place des bourses de mobilité pour les artistes, sans obligation de résultat. (Il est nécessaire de créer de la mobilité parce que c'est une doctrine d'emploi de l'interconnexion à autrui). Nous avons été confrontés à toute une série de difficultés. A me disait que ce n'était pas possible par B avait refusé. L'interlocuteur nous disait puisque qu'il a dit non et bien je ne peux pas le faire. »

Cela signifie-t-il que, dans une certaine limite, le principe de la création subventionnée en France pourrait être menacé par ces phénomènes? Est-ce qu'il y a une possibilité que l'espace de liberté qui est garanti par le subventionnement public, soit bloqué par l'inaccessibilité de la subvention? « On peut se poser des questions concernant l'avenir de la subvention en tant qu'outil, répond Donato Giuliani. Des réglementations posent aussi la question de la subvention. Il y a d'autres formes d'aides. Des aides indirectes contribuent à soutenir un projet. Aujourd'hui, si on veut développer quelque chose dans une actualité un peu compliquée, une possibilité nous est donnée, celle de pouvoir bousculer toute une série de pratiques structurelles acquises. Il y

a toujours un phénomène de résistance au système dans lequel on se trouve. Ce n'est pas un système conflictuel. C'est un système où on résiste à des pratiques acquises qui font, par exemple, que des subventions sont reconduites en permanence à une même famille d'artistes ou d'acteurs culturels. Par conséquent, les libertés d'action doivent se retrouver dans la créativité de pratiques juridiques, financières et d'interconnexion qui oblige à prendre des risques (...) La question de la subvention est très importante. C'est un endroit de danger. Un artiste, dans sa démarche est face à lui-même. Et nous, nous sommes face à un niveau de décision qui a un impact sur ce que sera demain. L'action publique en matière de culture est un endroit de combat, de résistance, où les personnes doivent exercer pleinement la liberté qui leur est donnée. Elles ne doivent pas s'autocensurer sous peine de se retrouver dans une panne totale de ré-interrogation du système. Ce système? C'est une incarnation. C'est un ensemble de gens qui, à un moment donné, peut être confortablement installé sur des certitudes, des valeurs refuge et se positionner par rapport à elles. Alors que l'époque permet à tous, y compris au niveau technique, d'avoir des revendications sur la stratégie. La stratégie est un élément éminemment technique avant d'être politique. Les orientations sont politiques. La stratégie, c'est plutôt un ensemble d'éléments qui va permettre d'atteindre le but. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'ingénierie culturelle déshumanisée, déconnectée d'une vision. Parfois des civils servants disent que la question de la création, de quelque chose de nouveau à inventer avec des acteurs culturels ou artistes ne relève pas de leur sphère d'intervention. C'est faux! On leur demande d'être dans la capacité de réinventer en permanence de possibles connexions, sous peine d'avoir à terme une sape de l'espace démocratique. À cet endroit-là, existe une puissance d'inertie relativement impressionnante. Et on ne l'évoque jamais.»

Ici, nous avons un contraste saisissant entre ce que décrit Donato Giuliani, un trop plein d'état qui se limite lui-même dans ses possibilités et un déficit total de l'état face aux matières culturelles et artistiques en Grèce; déficit total mais dans lequel l'urgence d'agir, de créer, fait que les choses se passent quand même.

CONCLUSIONS. CENSURE ET DÉMOCRATIE, QUELLE MOBILISATION CIVILE EUROPÉENNE ?

En correspondance avec les débats, Marco Martiniello, directeur du CEDEM à l'Université de Liège, tente une reconstruction politique. Le temps est à la refondation pour continuer de regarder le monde. Synthèses.

«Est-ce qu'interdire à des gens d'avoir accès à une œuvre d'art qui veulent voir ou qu'ils auraient envie de voir, est-ce la même chose que de forcer des gens à voir une œuvre qu'ils n'ont pas forcément envie de voir? En toute franchise, je ne sais pas ce que j'aurai fait si j'avais été à Vienne pendant la performance *Cleaning Time* de Steven Cohen avec ma fille de sept ans. Je ne sais pas comment j'aurai réagi?

Nous avons peu parlé de violence physique. Or il me semble qu'elle est en train de malheureusement revenir. Ce n'est pas une demande de censure, ce n'est pas une pression sur les pouvoirs publics, c'est un passage à l'acte. Il faut être vigilant.

Nous avons insisté sur l'importance du contexte politique. Nous avons parlé des régimes démocratiques, des régimes totalitaires mais certains d'entre nous ont dit que la distinction n'était pas aussi nette, qu'il y avait une gradation, un continuum. Dans notre démocratie qui est malade, nous le savons, la principale demande de censure émane de la société civile. Et plus particulièrement des minorités qui se sentent offensées, injuriées, opprimées ou

exclues. Mais comment en sommes-nous arrivés là? Comment sommes-nous arrivés à une société constituée de minorités qui se sentent bafouées? Il faut à nouveau ouvrir le débat sur le multi/post-culturalisme. Un débat qui a été considéré comme réglé dans certains pays, et qui a été le plus souvent mis sur le côté en France. Je fais partie de ceux qui pensent que le cas grec n'est pas une spécificité, que c'est peut-être le cas français ou le cas belge de demain. Donc la solidarité avec le peuple belge, c'est une solidarité avec nous-mêmes.

Le contexte économique est très important. Finalement on n'a plus besoin d'autres arguments que l'argument économique et financier pour justifier ce qui n'est pas présenté comme une censure, mais qui au bout du compte l'est.

La question du nationalisme et l'impact qu'il pourrait avoir sur le retour ou le renforcement de la censure d'état, s'impose à nous. Évidemment, il y a plusieurs formes de nationalisme. En Belgique, lorsque le parti nationaliste Nieuw-Vlaams Alliantie N-VA est arrivé au pouvoir à la région flamande, qu'a-t-on vu? Un interventionnisme très direct du pouvoir nationaliste dans la sphère de la culture. Alors pas n'importe laquelle. Il ne s'agit pas d'inquiéter les artistes flamands de renommée mondiale, mais plutôt ceux qui sont moins connus et qui remettent en cause de l'intérieur le processus de construction d'une nation flamande. En 2011, le Théâtre royal flamand (KVS) rassemblait des artistes flamands et francophones lors de la soirée *Pas en notre nom/Niet in onze naam* afin de dénoncer le nationalisme borné, le repli identitaire. Le lendemain, le parlementaire flamand Lieven Dehandschutter (N-VA) interpellait la ministre de la culture Joke Schauvliege (CD&V) à propos de cette soirée. Le parlementaire N-VA s'interrogeait sur la pertinence de financer ce type de manifestation.

Nous avons parlé de la distinction entre citoyen et artiste. Je pense que nous sommes tombés dans le piège de l'essentialisation. L'artiste serait une personne particulière avec des talents reconnus. Cela me pose question dans la mesure où la situation dans laquelle nous sommes, aujourd'hui, pose problème à toutes les catégories de citoyens. Il est nécessaire d'aller au-delà des intérêts catégoriels. C'est sans doute ce que voulait dire Thomas Schlessler en insistant sur le fait qu'il fallait être à l'écoute de la société civile. En renforçant la distinction entre les catégories, on risque peut-être de faire le jeu du pouvoir tel que le nommait Christiana Galanopoulou. Mais encore faut-il savoir où est le vrai pouvoir? Qu'est-ce qui fait Art? La définition a été donnée par Rodrigo Garcia. Est de l'art ce qui est à un moment donné dans un milieu donné est reconnu comme de l'art et perçu comme tel.

Nous avons parlé de cette absence de lieu de débat et cela revient un peu à cette question de la stratégie transversale. Manque de lieu de débat non seulement entre les opposants à une œuvre et artistes, et manque de lieu de débat avec tous les niveaux de la société. Certains continuent de penser qu'internet palliera cette absence de lieu de débat. Je ne partage pas leur avis mais l'avenir nous le dira.»

Marco Martiniello¹⁷ conclut par trois remarques. «Les positions des artistes et des universitaires en Sciences humaines ou sociales sont similaires. Nous aussi nous devons justifier notre existence, nous existons dans une institution qui doit faire des profits, qui est insérée dans le marché et qui suit de plus en plus les règles du marché. Il doit donc y avoir des espaces d'expérience entre les différents milieux. Il est vraiment important de se positionner ensemble sur ces enjeux.

Alors qu'on pourrait anticiper qu'il y ait une plus grande représentation de la diversité-même si je déteste ce terme - notre assemblée est très bleu blanc française comme dans les milieux analogues à Bruxelles. Où sont les descendants des migrants?

Quelle est leur place dans ce jeu ? Allons-nous leur permettre de développer leurs propres sphères artistiques à l'écart des sphères artistiques locales ?

Ce qui caractérise l'Europe par rapport à d'autres régions du monde, c'est une certaine présence publique dans la sphère culturelle. De mon point de vue, cela doit être défendu mais il ne s'agit pas de n'importe quelle intervention publique. C'est ce qui rend encore plus le cas de la Grèce inacceptable. »

La flamme dissipe-t-elle le noir ? Non. Mais chaque espace de la chambre noire, éclairé, ouvre une perspective cachée et un réservoir de possibles. **Pascal Brunet**, directeur du Relais Culture Europe nous interpelle avec une extrême lucidité, dans une relation d'intense intimité à l'actualité. « *Parler de l'Europe, cela se fait dans un contexte de démocratie malade. L'une des conditions de la démocratie c'est la capacité de faire du débat libre, ouvert et documenté. "Libre", c'est très difficile, parce que c'est un "entre nous". Nous avons été follement français aujourd'hui. C'est agréable mais il faut arriver à ouvrir cette conversation à d'autres mondes, d'autres catégories. On essaie, ça avance. Donc "libre" et "ouvert" c'est difficile ! "Documenté" : ça l'est encore plus. C'est peut-être là qu'est l'enjeu démocratique aujourd'hui. Nous avons levé beaucoup de questions. Il nous faut documenter le débat, nous voulons aller plus loin. Nous avons donc organisé cette rencontre. Il y a aussi les échéances des élections européennes en mai 2014. Cela va être une catastrophe absolue, un signe symbolique auquel il va nous falloir nous préparer. Je force volontairement le trait mais si on regarde les sondages, nous allons avoir une chambre avec une très grande couleur brune. C'est très nouveau en Europe, on parle de la Grèce, qui a le triste privilège d'avoir un parti politique ouvertement nazi, et qui plus est avec des élus. Mais regardons l'Italie, la France. Nous sommes peut-être là avec un enjeu démocratique très important. Il nous faut saisir le débat, et rentrer en débat peut-être de manière plus sérieuse. » Afin que la phrase de René Char « *Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard, ni patience* » soit la nôtre et pas juste une grandiloquence stylistique, par contraste à l'effet du réel. Seul le soleil fait de l'ombre. ■*

Compte-rendu réalisé le 10 avril 2014.